Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260908-09_2026_01-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 7 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

A été nommé(e) secrétaire : M. HOLDER Matherne

09/2026-01 – Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des années 2019 à 2025

Considérant que par courrier en date du 03 juillet 2026, la chambre régionale des comptes a transmis à Madame le Maire une copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté concernant les exercices 2019 et suivants.

Ce rapport a été présenté et débattu lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 juin 2026, délibération DC_2026_217.

En application de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, il appartient à Madame le Maire de présenter ce rapport au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- Prend acte de la présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de Vitré Communauté au titre des exercices 2019 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. HOLDER Matherne